

FICHE DE DONNEES SECURITE
Réf : 5209.26
Conforme à la directive 91/155/CEE

1. Identification des produits et de la société

Produits de la famille SULITEC® Silica

SULITEC SAS, 125 route de Lyon 38080 SAINT ALBAN DE ROCHE
Email:office@sulitec.fr Internet:www.sulitec.fr tél.: 04.37.05.12.60 fax: 04.37.05.12.63

2. Composition / Information sur les composants

-Tissu de Silice : épaisseur 0,7mm (SiO₂ > 94%) 1 tissu sur chaque face du produit.

-Fibre de Silice : sous forme de feutre de 6mm d'épaisseur (Diamètre des filaments : 6-9µm) : % Pond. 20-50

Composition: SiO₂: 95 %
Al₂O₃: 4 %
Other: 1 %

3. Identification des dangers

Exonéré de la classification en tant que produit cancérogène, en application des critères de l'Union Européenne. Exempt de toute classification.

4. Premiers Secours

En cas d'irritation de la peau, laver doucement à l'eau les parties exposées.
En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau; mettre un rince œil à disposition.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Produit incombustible.

La fibre et les produits ne contenant pas de liants organiques ne sont pas combustibles. En cas d'incendie environnant, la présence de produits n'appelle pas de mesures particulières.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Eviter les procédures de nettoyage qui pourraient avoir pour effet la libération de poussières ou une pollution de l'eau. Eviter l'inhalation des poussières. Humidifier les matériaux avant le balayage. Placer dans des containers clos. Si nécessaire, fournir aux opérateurs chargés du nettoyage, des équipements de protection respiratoire (voir paragraphe 8).

7. Manipulation et stockage

Manipulation: Locaux et postes de travail ventilés

Stockage: Eviter d'endommager les emballages ou recouvert d'un film plastique.

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Prévention et limites d'exposition

Les règles de prévention et les valeurs limites d'exposition peuvent varier d'un pays à l'autre. Vérifier celles qui s'appliquent dans votre pays et conformez-vous à la réglementation. Utilisation des limites d'exposition qui s'appliquent aux fibres de verre.

Des exemples de valeurs limites d'exposition applicables (en janvier 2000)

Allemagne :	0,5 fibres/ml	TRGS 900 Bundesarbeitsblatt 04/1999
U.K :	2,0 fibres/ml ou 5 mg/m ³	HSE, FH40
France :	1,0 fibre/ml	Circulaire DRT n° 95-4 du 12/01/95

Protection respiratoire :

Pour des valeurs d'expositions inférieures à la valeur limite d'exposition, ou si le poste de travail est ventilé, l'utilisation d'une protection respiratoire n'est pas requise.

Dans le cas contraire une protection de type FFP2 doit être utilisée.

Protection des yeux et de la peau :

Lunettes de sécurité.

Information des opérateurs :

Les opérateurs doivent être informés aux bonnes pratiques de travail limitant l'émission de poussières, et à la bonne utilisation des équipements de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques.

Propriétés oxydantes	Néant
Odeur	Néant
Inflammabilité	Néant
Solubilité	Insoluble dans les solvants usuels
Point de fusion fibres haute température :	> 1600°C

10. Stabilité et réactivité.

Condition d'utilisation	Néant
Décomposition du produit	Néant

11. Informations toxicologiques.

Caractère irritant : **Non**

Inhalation :

Fibres de verre et de silice ne sont pas classées cancérigène pour l'homme.

Les valeurs de cette fiche technique sont des valeurs moyennes et ont un but purement indicatif.
Sulitec se réserve le droit d'apporter toutes modifications à ce produit pour en améliorer la qualité.

SULITEC
125 route de Lyon 3
8080 St Alban de Roche
tél.: 04.37.05.12.60. Fax:04.37.05.12.63
Email: office@sulitec.fr Internet: www.sulitec.fr

12. Informations écologiques.

Aucun effet dangereux de ces produits sur l'environnement n'est à craindre.

13. Considérations relatives à l'élimination.

Les déchets provenant de ces matériaux ne sont pas classés comme dangereux.
Leur élimination peut s'effectuer dans des décharges autorisées à recevoir des déchets industriels.

14. Informations relatives au transport.

Les produits ne sont pas classés marchandise dangereuse par rapport à la réglementation relative au transport.

15. Informations réglementaires.

Classification et étiquetage :
Non réglementé au niveau communautaire (CEE)

Fibres de verre ne sont pas classées cancérigène pour l'homme.
Les fibres hautes températures, grâce à une faible bio persistance sont exonérées de toute classification cancérigène selon les critères de la directive 97/69/CE.

Protection des opérateurs :
Doit être en accord avec les directives Européennes et les mesures de transposition adoptées par les Etats membres.
Les Etats membres peuvent imposer des dispositions plus contraignantes. Veuillez toujours vous référer à toutes réglementations applicables.

16. Autres informations.

Les informations contenues dans ce document, sont des données considérées comme étant fiables à la date d'édition de cette fiche.
Le vendeur se dégage de toutes responsabilités concernant des dommages ou préjudices résultants d'une utilisation anormale du produit et du fait de ne pas avoir suivi les préconisations d'utilisation.

Références concernées :

REF : 5209.26

Les valeurs de cette fiche technique sont des valeurs moyennes et ont un but purement indicatif.
Sulitec se réserve le droit d'apporter toutes modifications à ce produit pour en améliorer la qualité.

SULITEC
125 route de Lyon 3
8080 St Alban de Roche
tél.: 04.37.05.12.60. Fax:04.37.05.12.63
Email: office@sulitec.fr Internet: www.sulitec.fr